

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1050/SG/CG approuvant la délibération n° 72-4/CLR du 3 juillet 1972 par laquelle le Président du Conseil d'administration de la Caisse locale de retraites est habilité à passer avec le Territoire une convention portant sur une avance de 100.000.000 FD.

n° 72-1050/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
5 juillet 1972

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1972

Date du numéro
25 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 72-4/CLR du 3 juillet 1972 du Conseil d'administration de la Caisse locale de retraites habilitant son Président à passer avec le Territoire une convention portant sur uné avance de 100.000.000 F.D.